



Randonnées
en Neste Barousse

LE BOIS DE CANTAOUS



DURÉE
1h30mn



DÉNIVELÉ
45m



DISTANCE
5,1km



DIFFICULTÉ
Facile

Le Bois de Cantaous

DESCRIPTION DE LA RANDO

Village de départ : Cantaous 65150 - Place de la Mairie

Coordonnées GPS : lon.00°26'33'E lat.43°06'09'N

Le nom de Cantaous vient du mot gascon candau/cantau (versant, rebord). Il est très vraisemblable que ce village doive en effet son nom à sa situation sur la bordure sud du plateau de Lannemezan. Vous dominez alors la vallée de la Neste.

A partir de la place de la mairie de **Cantaous**, vous prenez à gauche et longez l'école Saint Joseph pour rejoindre **Peyres**.

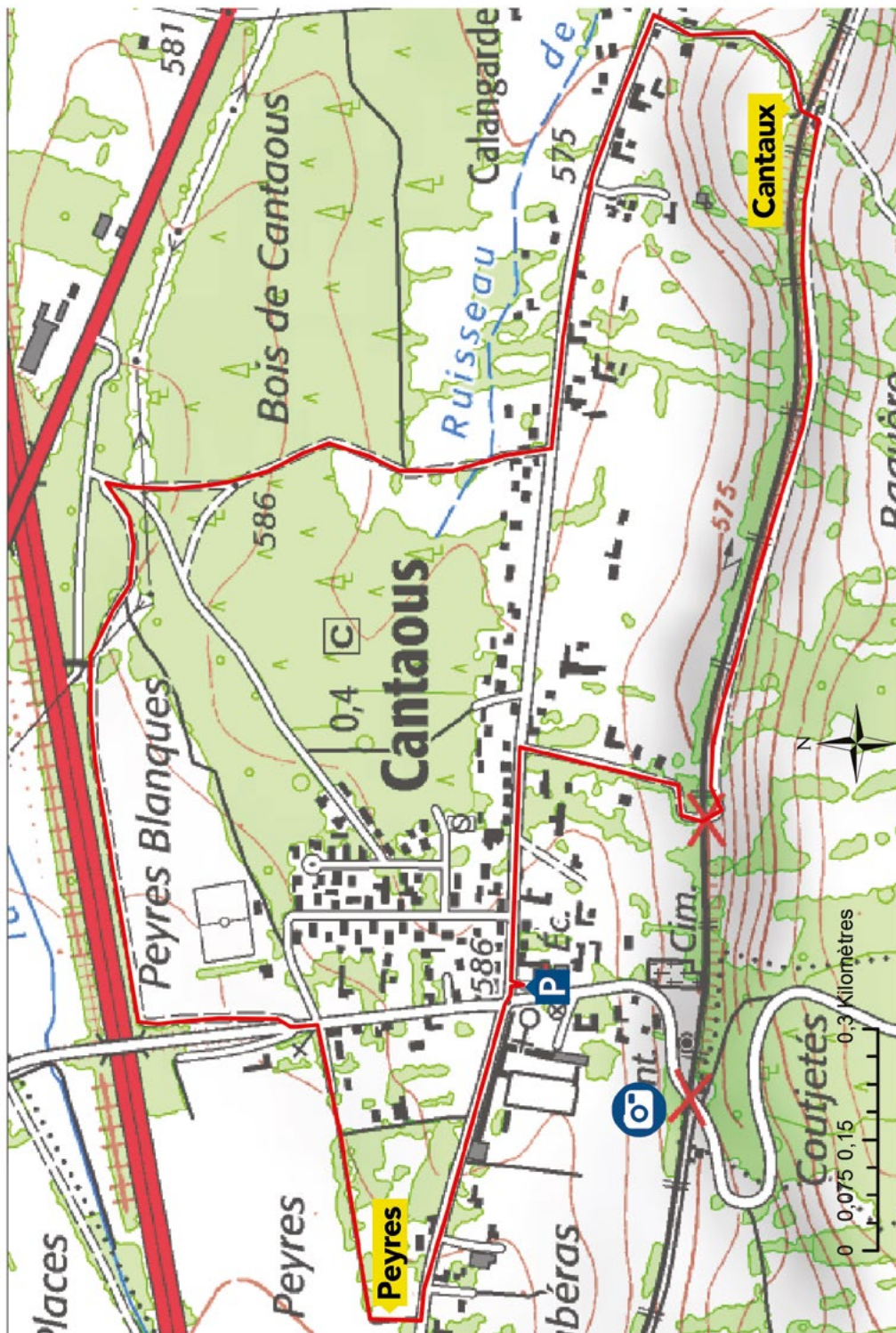
Prendre à droite et suivre ce chemin qui vous mène à la D24 que vous traversez pour suivre la piste en contrebas de l'autoroute.

Plus loin vous traversez le bois de Cantaous que vous quittez un peu plus loin pour prendre sur la gauche la D74 (attention cette petite route est très passante, nous sommes en agglomération).

600 mètres plus loin prenez à droite la petite route qui descend vers la voie ferrée et **Cantaux**.

Prendre à droite et suivre le chemin parallèle à la voie ferrée jusqu'au prochain passage inférieur.

De là vous remontez vers le centre du village et votre point de départ.



A DÉCOUVRIR :

Par deux fois au cours de la balade vous passerez sous les installations ferroviaires de la Ligne Toulouse Bayonne mise en service en 1866 et électrifiée en 1914 grâce à la proximité des installations hydroélectrique des Pyrénées. Les trains desservait alors de nombreuses haltes et gares tout au long de la ligne ce qui permettait aux locaux de se déplacer vers les bourgades environnantes et aux randonneurs de rejoindre leur point de départ. Désormais et même si la ligne a été rénovée dernièrement, seules les gares d'intérêts communiquent entre elles.

Randonnées en Neste Barousse

LES 10 CONSEILS AU RANDONNEUR :

- 1- Restons sur les sentiers, n'utilisons pas de raccourcis afin de limiter le piétinement des espèces et l'érosion
- 2- Ne laissons aucune trace de notre passage, ramassons et ramportons nos déchets jusqu'à la prochaine poubelle. Soyez volontaire pour préserver l'environnement !
- 3- Partageons les espaces naturels : la randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins, restez attentifs aux autres usagers.
- 4- Refermons les clôtures et les barrières après notre passage
- 5- Gardons les chiens en laisse, nous le considérons comme un ami, les animaux sauvages le perçoivent comme un prédateur !
- 6- Ne dégradons ni les cultures, ni les plantations et ne dérangeons pas les animaux domestiques ou les troupeaux.
- 7- Laissons pousser les fleurs, elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que dans un bouquet !
- 8- Ne consomons pas l'eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle soit potable
- 9- En période de chasse, renseignons-nous auprès des communes, certains itinéraires peuvent être dangereux
- 10- Veillons à ce que notre véhicule ne gêne pas le passage des engins forestiers ou agricoles, même le dimanche, ni celui des riverains.

Préservez nos sites, soyez acteur de la qualité de vos sites de randonnée !
Un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation...

Grâce au programme **Suric@te**, signalez toute anomalie sur le site sentinelles.sportsdenature.fr. Votre signalement sera traité par les fédérations sportives de nature et les conseils départementaux en lien avec le pôle ressources national des sports de nature du ministère des sports.

